

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU MERCREDI 22 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le 22 juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de VÉLIZY-VILLACOUBLAY, dûment convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire de Vélizy-Villacoublay, Conseiller Général des Yvelines.

Présents :

Monsieur Joël LOISON, Monsieur Didier BLANCHARD, Madame Jeannine THIRIET, Monsieur Pascal THEVENOT, Madame Ghislaine DREVON, Monsieur Gilbert AMIOT, Monsieur Richard GUENICHE, Madame Monique LOISON, Monsieur Jacques HARLAUT, Madame Chantal MARINA, Monsieur Bruno MELLET, Monsieur Jean-Charles ORSINI, Monsieur Jean-Marc SIRY, Monsieur Daniel CIRET, Madame Michèle MENEZ, Monsieur Gilles GEMBLE, Monsieur Alain MIGNOTTE, Madame Palmira POUMEROL, Madame Catherine BOUCHER, Monsieur Jean-Paul ELEDON, Madame Magali LAMIR, Monsieur Marouen TOUIBI, Madame Sylvie LAINE (jusqu'au point 8 inclus), Monsieur Allain GARCIA, Monsieur Christian SANSONNET, Madame Annie COUPAS, Monsieur Daniel ZYTNICKI, Madame Janine ROGER, Madame Irène DUSSAUSOY.

Ont donné procuration :

Madame Nathalie LORIEN à Madame Jeannine THIRIET
Madame Monique STUTZMANN à Madame Monique LOISON
Monsieur Bruno DREVON à Madame Michèle MENEZ
Madame Sophie EUVERTE à Monsieur Didier BLANCHARD
Madame Sylvie LAINE (à partir du point 9) à Monsieur Jean-Marc SIRY
Monsieur Michel DANIEL à Madame Janine ROGER

Absente non représentée :

Madame Véronique MICHAUT

Secrétaire de Séance :

Monsieur Marouen TOUIBI

- Approbation du procès-verbal de la séance du 19 MAI 2011

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

- Compte rendu des actes administratifs pris par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil municipal.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

1. PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) – ARRET DU PROJET

Par délibération du 23 septembre 2009, le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Vélizy-Villacoublay. Ce document, rendu obligatoire pour notre Commune par la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, est un outil de programmation définissant les orientations d'une politique de l'habitat. Il comprend trois parties : un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'actions.

Pour l'élaboration du PLH, la Ville s'est adjoint les services d'un bureau d'études : le cabinet CODRA.

Le PLH est un outil de programmation définissant les orientations d'une politique de l'habitat qui comprend trois parties : un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'actions,

Au cours des comités de pilotage du PLH des 8 novembre 2010 et 6 avril 2011 le diagnostic, puis les orientations et la trame du programme d'actions, ont été présentés aux conseillers municipaux membres du comité de pilotage et aux personnes associées,

Lorsque les trois volets de l'étude sont réalisés, le Conseil municipal doit arrêter le projet de PLH avant sa transmission au Préfet, qui consultera alors le Comité Régional de l'Habitat (CRH),

Après réception de l'avis du CRH et des éventuelles observations formulées par les services de l'Etat, le Conseil municipal sera à nouveau sollicité en vue de l'approbation définitive du document,

L'enjeu majeur du PLH de Vélizy-Villacoublay est d'assurer dans les prochaines années une offre de logements répondant aux attentes de tous les véliziens, habitants et salariés d'Inovel Parc, à chaque stade de leur parcours résidentiel, quels que soient leurs âges et leurs moyens financiers,

Le Conseil municipal décide :

- d'arrêter le projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Commune de Vélizy-Villacoublay,
- de transmettre ce document en Préfecture afin qu'il soit soumis à l'avis du Conseil Régional de l'Habitat.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

2. CHOIX DE L'INTERCOMMUNALITE A LAQUELLE LA VILLE SOUHAITE ADHERER.

Dans le cadre de la Loi du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales, la commune de Vélizy-Villacoublay doit intégrer une intercommunalité.

Deux scénarios sont possibles pour la commune :

- l'adhésion à Versailles Grand Parc (VGP),
- l'adhésion à Grand Paris Seine Ouest (GPSO).

La Ville de Vélizy-Villacoublay a souhaité mener une étude sur l'impact d'une adhésion de la ville au sein d'une intercommunalité.

Il existe une continuité urbaine entre le territoire de Vélizy-Villacoublay et Grand Paris Seine Ouest (GPSO), à travers les villes de Chaville et Meudon.

Cette continuité urbaine se traduit concrètement par le partage d'un même espace de développement économique avec Meudon et d'équipements avec Chaville (poste intercommunale, groupe scolaire Jean Macé, gare RER Chaville Vélizy).

En revanche il est constaté une absence de continuité urbaine avec les communes de Versailles Grand Parc.

La densité d'habitants à Vélizy-Villacoublay et ses préoccupations essentiellement de type urbain sont davantage partagées par toutes les communes de GPSO que par l'ensemble des communes de Versailles Grand Parc.

La ville de Vélizy-Villacoublay s'investit fortement dans le développement économique de son territoire, sa forte culture de l'animation sur les thématiques du développement économique et de l'emploi est très proche des préoccupations de GPSO.

Les migrations alternantes domicile-travail proviennent majoritairement de l'Ouest parisien et de Paris et les centres commerciaux régionaux accueillent également majoritairement cette population.

Il est nécessaire de développer un réseau de transport public orienté Nord Sud qui permette d'absorber ces migrations,

La volonté de la ville dans les années à venir est de renforcer l'attractivité de son territoire et de s'inscrire dans un projet intercommunal ambitieux prenant en compte les préoccupations majeures des Véliziens.

Au vu de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus Vélizy-Villacoublay fait partie d'une aire urbaine continue avec le territoire de GPSO, son adhésion à GPSO créerait un territoire pertinent pour la population vélizienne qui se verrait intégrer dans un bassin de vie cohérent capable de répondre aux grands enjeux de la ville pour demain et de mettre en œuvre les projets essentiels au développement du territoire.

Le Conseil municipal en date du 27 avril 2011 a émis à l'unanimité le vœu d'intégrer la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

Le Préfet des Yvelines a proposé d'intégrer la ville de Vélizy-Villacoublay à la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc présentée lors de la Commission départementale de Coopération intercommunale du 28 avril 2011.

Le Conseil municipal émet un avis défavorable au schéma départemental présenté par Le Préfet des Yvelines et sollicite l'intégration de la Ville de Vélizy-Villacoublay au sein de la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Seine Ouest.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER),

Abstention :

Mme DUSSAUSOY,

Contre :

Mme ROGER,

3. TRANSMISSION DES RELEVÉS DES ACTES DE DÉCÈS À LA DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DES YVELINES SUR SUPPORT NUMÉRIQUE

Le Service de l'Etat Civil adresse chaque trimestre, durant les mois de janvier, avril, juillet et octobre à la Direction des Services Fiscaux des Yvelines, les relevés des actes de décès établis au cours du trimestre, conformément aux dispositions de l'article L. 102 A du Livre des procédures fiscales.

La Direction Générale des Finances Publiques dispose aujourd'hui d'une application informatique de suivi du dépôt des déclarations de succession qui permet de traiter les envois des fiches décès établies par les mairies sous une forme dématérialisée sur support magnétique ou numérique.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la fiche d'adhésion au protocole de la Direction Générale des Finances Publiques relatif à la transmission des relevés des actes de décès au centre des impôts sur support numérique.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER),.

Contre :

Mme DUSSAUSOY

**4. CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
– DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DU FOND INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Par sa délibération n° 2010-749 du 20 octobre 2010, le Conseil municipal de la ville de Vélizy-Villacoublay a décidé de la création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) conformément aux dispositions des articles L 2211-4 et D 2211-1 et suivants du code général des Collectivités Territoriales.

Par le biais du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), l'Etat soutient la mise en œuvre du C.L.S.P.D. ainsi que les actions s'y rapportant en accordant des subventions. L'appel à projet du F.I.P.D. est lancé une fois par an.

Le Conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour :

- L'organisation d'une formation sur la mise en œuvre d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance intitulée « de la création à la stratégie territoriale » sur la base du coût estimatif de 2 400 €
- La création du poste de coordonnatrice du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la base du coût estimatif de 36 630 €
- L'organisation d'une action de prévention dans les établissements scolaires "papillagou et les enfants de croque lune"- jeu pédagogique sur la base du coût estimatif de 2 750 €
- Le développement du point écoute jeunes : projet de l'embauche d'une psychologue à temps partiel : 22h hebdomadaires sur la base du coût estimatif de 24 871 €

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

5. ACCORD CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) CONCERNANT LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Dans le cadre de son Agenda 21 et dans sa volonté de réduire les déchets produits par les habitants de Vélizy-Villacoublay, le Maire sollicite le Conseil municipal afin de donner son avis sur la signature d'une convention de partenariat entre la ville de Vélizy-Villacoublay et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME - établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial, régi par les articles L131-3 à L131-7 et R131-1 à R131-26 du code de l'environnement).

L'objet de ce partenariat concerne le Programme local de prévention des déchets.

Le programme local de prévention des déchets contribue aux objectifs annoncés du Grenelle de l'Environnement parmi lesquels la réduction de 5 kg/hab/an sur 5 ans de la production d'ordures ménagères, et la diminution de 15 % d'ici 2012 des quantités de déchets partant en incinération ou en stockage.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'accord cadre de partenariat avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

RESSOURCES HUMAINES

6. CREATION D'UN POSTE D'APPRENTISSAGE BREVET D'APTITUDE PROFESSIONNELLE D'ASSISTANT ANIMATEUR TECHNICIEN (B.A.P.A.A.T.) AU SERVICE ESPACE JEUNESSE

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la création d'un nouveau poste d'apprenti Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien (B.A.P.A.A.T.), au service Espace Jeunesse, à compter du 1^{er} juillet 2011,
- d'autoriser le Maire à recruter un élève remplissant les conditions propres au contrat d'apprentissage,
- d'autoriser le Maire à signer les contrats et conventions nécessaires,
- d'entreprendre toutes démarches indispensables auprès des organismes concernés

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil municipal approuve la transformation d'emplois ci-dessous énoncée.

Suppression	Nb	Création	Nb
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe, 17 heures 30 par semaine	- 1	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe, 28 heures par semaine	1
Total	- 1	Total	1
		Solde	0

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE,

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

8. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Le budget supplémentaire 2011 – Budget principal VILLE, s'équilibre en dépenses et en recettes suivant le détail ci-dessous :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	26 850 882,68 €	26 850 882,68 €
Fonctionnement	4 210 365,00 €	4 210 365,00 €
Total	31 061 247,68 €	31 061 247,68 €

Le budget supplémentaire 2011 – Budget annexe ASSAINISSEMENT, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Investissement	2 063 524,75€	2 063 524,75€
Exploitation	396 594,81€	396 594,81€
Total	2 047 918,73 €	2 047 918,73 €

Les budgets sont votés chapitre par chapitre avec :

BUDGET COMMUNAL

OBJET			MONTANT	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
Page 3	Présentation générale du budget - vue d'ensemble	Fonctionnement s'équilibre à	4 210 365,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
		Investissement s'équilibre à	26 850 882,68 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

OBJET			MONTANT	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
Page 4	Chapitre 011	charges à caractère général	105 003,97 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 65	autres charges de gestion courante	3 449,18 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 67	charges exceptionnelles	14 000,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	3 872 406,87 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	215 504,98 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	

VOTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

OBJET		MONTANT	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE	
Page 4	Chapitre 70	produits des services	1 140,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 73	impôts et taxes	3 577 447,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 74	dotations et participations	-465 935,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 75	autres produits de gestion courante	3 300,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
R 002	Résultat reporté	1 094 413,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)		

VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT – DÉPENSES

OBJET		MONTANT	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE	
Page 5	Chapitre 20	immobilisations incorporelles (sauf 204)	796 913,63 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 204	subventions d'équipement versées	1 421 250,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 21	immobilisations corporelles	4 503 029,78 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 23	immobilisations en cours	2 069 422,64 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 402 333,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	

VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT- DÉPENSES

Détail des opérations

OPERATIONS		TOTAL	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
Page 18 à 25	n°0118 Réhabilitation de l'école Mermoz	10 767 823,95 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	n°0123 Salle pluridisciplinaire de l'Onde	3 039 582,76 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	n°0124 Dévoiement de réseaux chauffage	562 977,34 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	n°0127 Travaux accessibilité	1 462 549,58 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	n°0128 Réhabilitation de Jean Macé	825 000,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	

VOTE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

OBJET		TOTAL	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
Page 5	Chapitre 13 subventions d'investissement	664 600,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées (hors 165)	-5 963 046,10 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	792 381,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 1068 Excédents de fonct. capitalisés	12 030 000,00 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement	3 872 406,87 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Chapitre 040 opérations de transfert entre sections	215 504,98 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
R 001 Solde d'exécution	15 239 035,93 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)		

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

PAGE	OBJET		MONTANT	POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
47	Présentation générale du budget - vue d'ensemble	section d'exploitation s'équilibre à	396 594,81 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
		en section investissement s'équilibre à	2 063 524,75 €	27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	

Montant des subventions accordées aux associations suivantes : considérant que les élus membres des associations concernées ne prennent pas part au vote :

SUBVENTIONS

Page	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention	Non Votants	Pour	Abstentions	Contre
42	Caisse des écoles	Etab. Public Administ.	8 700 €	M. le Maire M. Blanchard M. Siry M. Eledo Mme Euverte M. Garcia M. Daniel Mme Marina	19 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Gym agrès Vélizy	Association Loi 1901	9 000 €	M. Touibi	26 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Les volants de Vélizy	Association Loi 1901	1 000 €		27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Gym volontaire de Vélizy	Association Loi 1901	1 000 €		27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
	Eldoradanse	Association Loi 1901	3 000 €		27 (Union pour Vélizy) 2 (M. Daniel, Mme Roger)	4 (Mme Coupas, M. Garcia, M. Sansonnet, M. Zytnicki) 1 (Mme Dussaussoy)	
TOTAL			22 700,00 €				

9. TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE

Le Conseil municipal autorise le Maire à prendre toute mesure d'exécution permettant au SIGEIF :

- de percevoir en lieu et place de la commune la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE)
- de fixer le tarif de la taxe en appliquant aux montants mentionnés à l'article L3333-3 du CGCT un coefficient multiplicateur de 8, actualisé à partir de l'année 2012 dans les conditions du deuxième alinéa de l'article L2333-4
- de fixer le montant de ses frais à 1% du produit de la taxe perçue.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

10. RECOUVREMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX D'ILE-DE-FRANCE (SEDIF) ET VEOLIA ILE-DE-FRANCE SNC

La Société VEOLIA Eau Ile de France est le délégataire de l'exploitation du service public d'eau potable du (SEDIF), depuis 1er janvier 2011.

En application du principe du « guichet unique », la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement sont assurés pour le compte de la Commune par le délégataire au travers de la facture d'eau potable, même si le SEDIF n'exerce aucune compétence dans le domaine de l'assainissement.

Aussi, la société VEOLIA eau Ile de France, propose à la ville de signer une convention tripartite (SEDIF, Véolia eau Ile-de-France et la Commune) de prestation pour le recouvrement de la redevance d'assainissement.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention présentée en annexe
- d'autoriser le Maire à la signer

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVN, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVN (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

Abstention :

Mme COUPAS

11. MARCHE RELATIF AUX CLASSES D'ENVIRONNEMENT – ATTRIBUTION

Conformément au Code des Marchés Publics et à son article 30, une consultation a été organisée pour mettre en concurrence les prestataires de service susceptibles de réaliser les classes d'environnement souhaitées par les enseignants véliziens pour l'année scolaire 2011-2012.

Ce marché est composé de 6 lots sans quantité minimum mais avec un nombre maximum d'enfants :

Numéro et désignation	Nombre maximum d'enfants
lot n°1 : Autour de l'Afrique	70
Lot n°2 : Écologie, équitation et patrimoine breton	65
Lot n°3 : Mer/char à voile, découverte du milieu marin et patrimoine vendéen	70
Lot n°4 : Patrimoine Aveyronnais	60
Lot n°5 : Patrimoine basque et préhistoire	45
lot n° 6 : Arts plastique et patrimoine breton	40

Au vu des documents d'analyse et des critères de jugement des offres, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 juin 2011 a décidé d'attribuer les lots comme suit :

- Lot n° 1 : Autour de l'Afrique à la société NSTL sise 140, rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94 400)
- Lot n°2 : Écologie, équitation et patrimoine breton à la société CAP MONDE sise 11, quai Conti à Louveciennes (78430)
- Lot n°3 : Mer/char à voile, découverte du milieu marin et patrimoine vendéen à la société CAP MONDE sise 11, quai Conti à Louveciennes (78430)
- Lot n°4 : Patrimoine Aveyronnais à la société COTE DECOUVERTES sise 16, rue du Château à Fontainebleau (77300)
- Lot n°5 Patrimoine basque et préhistoire à la société COTE DECOUVERTES sise 16, rue du Château à Fontainebleau (77300)
- Lot n°6 : Arts plastique et patrimoine breton à la Société ADN sise 10, quai de la Bordes à Ris Orangis (91130)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les conventions avec les différents prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

12. ACCORD CADRE RELATIF AUX SEJOURS DE VACANCES – ATTRIBUTION

Conformément au Code des Marchés Publics et à son article 30, une consultation a été organisée pour mettre en concurrence les prestataires de service susceptibles de réaliser les séjours de vacances proposés aux enfants et jeunes véliziens entre 4 et 17 ans pendant les vacances scolaires.

L'accord cadre est conclu pour une durée d'un an reconductible au maximum 3 fois, chaque reconduction faisant courir une période de 12 mois.

Cet accord cadre est composé de 15 lots :

N°de Lot	INTITULÉ	Sans Montant minimum	Montant maximum annuel en €H.T.
1	Hiver 4-7 ans	/	10 000 €
2	Hiver 6-11 ans	/	20 000 €
3	Printemps 4-7 ans	/	20 000 €
4	Printemps 6-11 ans	/	20 000 €
5	Eté 4-7 ans	/	5 000 €
6	Eté 6-11 ans	/	10 000 €
7	Hiver 11-15 ans	/	30 000 €
8	Printemps 11-15 ans séjour multi activités	/	30 000 €
9	Eté 11-15 ans séjour multi activités	/	10 000 €
10	Eté 11-15 ans séjour en itinérant	/	30 000 €
11	Hiver 14-17 ans	/	120 000 €
12	Printemps 14-17 ans séjour multi activités	/	120 000 €
13	Eté 14-17 ans séjour activités nautiques	/	120 000 €
14	Eté 14-17 ans séjour itinérant	/	120 000 €
15	Eté 11-17 ans séjour linguistique	/	120 000 €

Au vu des documents d'analyse et des critères de jugement des offres, la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 14 juin 2011 a décidé d'attribuer les lots comme suit :

Lot n°1 Hiver 4-7 ans aux sociétés

Aquarelle sise 3, rue de Verdun à Noisy le Roi (78 590)
Echanges et découvertes sise 16, allée d charcot à Nantes (44000)
NSTL sise 140 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n°2 Hiver 6-11 ans aux sociétés

Autrement loisirs et voyages sise 9, rue du rivage à Sequedin (59380)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
ADN sise 10, quai de la Borde à Ris Orangis (91130)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n°3 Printemps 4-7 ans aux sociétés

Echanges et découvertes sise 16, allée de Charcot à Nantes (44000)
NSTL sise 140 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400)
Neige et soleil sise
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot 4 Printemps 6-11 ans aux sociétés

VMSF sise 26, rue de la Chine à Paris (75000)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
ADN sise 10, quai de la Borde à Ris Orangis (91130)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n°5 Eté 4-7 ans aux sociétés

ADN sise 10, quai de la Borde à Ris Orangis (91130)
NSTL sise 140 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400)
Neige et soleil sise Les Glieres BRAMANS(73500)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n°6 Eté 6-11 ans aux sociétés

VMSF sise 26, rue de la Chine à Paris (75000)
Vacances Far west enfants sise "le pavillon" à Sarge sur Braye (41170)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n° 7 Hiver 11-15 ans aux sociétés

Autrement loisirs et voyages sise 9, rue du rivage à Sequedin (59380)
Evasion 91 sise 30 avenue de l'Yvette à bures sur Yvettes (91440)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n° 8 Printemps 11-15 ans aux sociétés

Autrement loisirs et voyages sise 9, rue du rivage à Sequedin (59380)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
ADN sise 10, quai de la Borde à Ris Orangis (91130)
CAP MONDE sise 11, quai de Conti à Louvecienne (78430)

Lot n°9 : Eté 11-15 ans séjours multi activités aux sociétés
Autrement loisirs et voyages sise 9, rue du rivage à Sequedin (59380)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
NSTL sise 140 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400)
Okaya sise 33 rue Eugène Gilbert Clermont Ferrand (63038)

Lot n°10 Eté 11-15 ans séjour itinérant aux sociétés
Vacances énergie sise 12 rue Pierre Lotti Bordeaux (33800)
AGCV sise 323 rocade Nord à APT (84400)
CAP MONDE sise 11, quai de Conti à Louvecienne (78430)
Vent d'autant sise 94, Chemin de la Peyrette à Tourfeuille (31170)

Lot n° 11 Hiver 14-17ans aux sociétés
Autrement loisirs et voyages sise 9, rue du rivage à Sequedin (59380)
Regards sise 48, avenue Victor Hugo à Bagneux (92220)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)
Lot n°12 Printemps 14-17 ans multi activités aux sociétés
Autrement loisirs et voyages sise 9, rue du rivage à Sequedin (59380)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
Regards sise 48, avenue Victor Hugo à Bagneux (92220)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n°13 Été 14-17 ans nautisme aux sociétés
ADN sise 10, quai de la Borde à Ris Orangis (91130)
NSTL sise 140 rue Léon Geffroy à Vitry sur Seine (94400)
LSL sise 46, bis rue Louis Aulgne à Oullins (69600)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n°14 Été 14-17 ans itinérant aux sociétés
Autrement loisirs et voyages sise 9, rue du rivage à Sequedin (59380)
Cap monde sise 11, quai de Conti à Louvecienne (78430)
Loisirs club sise 105, rue du Pontel à Saint Germain en Laye (78100)
CJH sise 26, rue Jean Jaurès à Saint germain en Laye (78100)

Lot n°15 Eté 11-17 ans séjour linguistique aux sociétés
Pro lingua sise 40, rue de Trévisse à Paris (75000)
CEI sise 1, rue Gozlin à Paris (75000)
Aroeven Paris sise 16 bis avenue Marc Sangnier à Paris (7500)
Cap monde sise 11, quai de Conti à Louvecienne (78430)

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer les accords cadres avec les différents prestataires retenus par la Commission d'Appel d'Offres du 14 juin 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),
M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,
Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

**13. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION SCOLAIRE –
ATTRIBUTION**

Le 19 mai 2010, le Conseil municipal s'est prononcé de manière favorable sur le principe de la délégation du service public de restauration collective municipale.

Au terme de la procédure, le Conseil municipal retient l'offre de la société Avenance pour la gestion du service de restauration collective de la Ville de Vélizy-Villacoublay dans le cadre d'un nouveau contrat d'affermage et autorise le Maire à signer le contrat d'affermage.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),
M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,
Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

**14. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DES JEUX ET JOUETS -
CONVENTION AVEC LA CAISSE DES ECOLES**

La ville de Vélizy-Villacoublay et la Caisse des Ecoles souhaitent s'associer afin de rationaliser les achats de jeux et de jouets pour les secteurs de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des séniors.

L'accord cadre ou le marché sera conclu pour une année à compter de la notification du marché reconductible au maximum trois fois pour la même durée initiale.

Le marché sera décomposé en sept lots :

N° lot	Objet du lot	MONTANT H.T.
1	Jeux 1er âge (ville)	1 500,00 €
2	Jeux en bois Ville Caisse des écoles	3 500,00 € 3 000,00 €
3	Jeux et matériel d'imitation Ville Caisse des écoles	5 000,00 € 3 000,00 €
4	Jeux éducatifs 0 à 11 ans Ville Caisse des écoles	7 500,00 € 5 500,00 €
5	Jeux éducatifs à partir de 11 ans (ville)	5 000,00 €
6	Jeux et petit matériel de motricité Ville Caisse des écoles	9 000,00 € 6 500,00 €
7	Jeux et matériel multimédia (ville activités séniors) Ville Caisse des écoles	2 500,00 € 500,00 €

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec la Ville de Vélizy-Villacoublay,
- d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

15. MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX DE DEVOIEMENT DU RESEAU ASSAINISSEMENT AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Compte tenu des travaux du tramway et de leur phasage, la commune de Vélizy-Villacoublay doit réaliser le dévoiement des réseaux d'assainissement à l'angle des rues Wagner et Charles de Gaulle situés sous l'emprise de la plateforme du tramway.

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer le marché à la société L.C.T.P. sise 50 ter place Louvois 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY pour un montant de 499 382,50 €H.T., soit 597 261,47 €T.T.C..
- d'autoriser le Maire à signer ledit marché.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER),

Abstention :

Mme DUSSAUSOY.

16. MARCHE RELATIF A LA MISE EN SECURITE DES TOITURES TERRASSES DE LOGEMENTS DE FONCTION ET BATIMENTS ANNEXES

Les toitures terrasses des bâtiments communaux nécessitent d'être mises en sécurité.

Les travaux consistent en la réalisation d'une main courante d'environ 1 m10 de haut le long des toitures terrasses des bâtiments suivants :

- Logement du gardien, mairie annexe, agence postale et vestiaire sportif du stade Jean de Nève rue Albert Perdreux à Vélizy le bas
- Logement gardien et club house du stade Wagner rue Paulhan à Vélizy
- Logements de fonction 3 et 4 avenue Bréguet à Vélizy
- Hôtel de ville 2 place de l'hôtel de ville
- Centre culturel l'Onde 8bis avenue Louis Bréguet
- Piscine municipale 17 avenue Robert Wagner

Le montant des travaux est estimé à 300 000 €H.T..

Le Conseil municipal décide d'autoriser le Maire à :

- lancer l'appel d'offres ouvert relatif au marché de mise en sécurité des toitures terrasses de logements de fonction et de bâtiments annexes conformément aux articles 57 et suivants le Code des Marchés Publics ;
- signer le marché sus indiqué avec la société la mieux-disante choisie par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

17. MARCHE D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX – APPEL D'OFFRES OUVERT

Par délibération en date du 20 octobre 2010, le Conseil municipal a autorisé le Maire à lancer et à signer un marché relatif aux travaux d'entretien dans les bâtiments communaux.

- Ce marché était composé de 13 lots décomposés comme suit :

Lot	Montant minimum annuel en €H. T.	Montant maximum annuel en €H. T.
Lot 1 : GO – maçonnerie – plâtrerie – carrelage – revêtements durs muraux	30 000	200 000
Lot 2 : couverture	Sans minimum	100 000
Lot 3 : étanchéité	Sans minimum	100 000
Lot 4 : menuiseries métalliques – menuiseries PVC – vitrerie	50 000	200 000
Lot 5 : menuiseries bois – agencement	30 000	120 000
Lot 6 : volets roulants – stores - rideaux	5 000	60 000
Lot 7 : plomberie sanitaire - chauffage ventilation	25 000	100 000
Lot 8 : électricité (courant fort et faible)	30 000	200 000
Lot 9 : faux plafonds	Sans minimum	30 000
Lot 10 : peinture – ravalement – (secteur 1)	40 000	160 000
Lot 11 : peinture – ravalement (secteur 2)	40 000	160 000
Lot 12 : revêtements de sols souples	25 000	100 000
Lot 13 : serrurerie - ferronnerie	Sans minimum	30 000

- Chaque lot sera conclu à compter de sa date de notification et se terminera le 31 décembre 2011, renouvelable par reconduction expresse au maximum trois fois.

Lors de sa réunion du 30 mai 2011, la Commission d'Appel d'Offres a déclaré les lots 4 et 13 infructueux car les offres pour ces deux lots étaient irrégulières (incomplètes).

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- relancer une procédure d'appel d'offres ouvert pour les lots 4 et 13, en conservant les caractéristiques du marché précédent,
- signer les marchés pour les lots sus indiqués avec les sociétés les mieux disantes choisies par la Commission d'Appel d'Offres.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

PETITE ENFANCE :

18. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ACTIONS ET RESSOURCES POUR L'INSERTION SOCIALE PAR LE SOIN ET L'EDUCATION (ARISSE)

La ville a signé en décembre 2010 une convention avec l'association Actions et Ressources pour l'Insertion Sociale par le Soins et l'Education (A.R.I.S.S.E.) de mise à disposition de 3 structures petite enfance (la crèche Les Lutins, la halte-jeux Mozart et la crèche passerelle « les cerfs volants ») d'un psychologue de la Consultation Médico-Psychologique enfants – adolescents, à raison de 9 h mensuelles.

Les missions dévolues à ce professionnel concernent la régulation, le suivi et le conseil aux personnels de la petite enfance, afin de les aider à gérer les difficultés que ces derniers rencontrent dans l'exercice de leur profession.

A ce jour, compte-tenu de la répartition des interventions entre la psychologue communale et le psychologue de la Consultation Médico-Psychologique enfants – adolescents et de la qualité du partenariat mis en place, la ville propose de renouveler la convention avec l'A.R.I.S.S.E., à raison de 9 heures par mois pendant 3 ans, dans 3 structures petite enfance de la ville (la crèche Les Lutins, la crèche passerelle les cerfs volants et la halte-jeux Mozart) ; les 5 autres structures petite enfance étant prise en charge par la psychologue communale.

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- accepter les termes de la convention avec l'A.R.I.S.S.E.,
- signer ladite convention.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

19. REGLEMENT INTERIEUR DES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE - MODIFICATION

Dans le cadre de l'ouverture en septembre 2011 d'une nouvelle structure petite enfance de 10 places : la micro-crèche de Vélizy-bas, il est nécessaire de l'intégrer dans le règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance.

Egalement, suite au contrôle effectué par la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) qui subventionne la commune pour l'accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans au sein des structures municipales, il est nécessaire d'apporter quelques modifications au règlement de fonctionnement.

Afin de permettre l'orientation des familles qui se trouvent en difficulté face au comportement de leur enfant, une modification du rôle des psychologues est apportée.

Enfin, la notion de fermeture pédagogique est intégrée dans le règlement intérieur. Ces journées de fermeture ayant pour objectif de permettre à l'ensemble du personnel de participer à des formations.

Le Conseil municipal décide :

- d'adopter les modifications apportées au règlement de fonctionnement des structures Petite Enfance et à ses annexes, dont la mise en application est fixée au mois de septembre 2011.
- d'autoriser le Maire à signer le règlement de fonctionnement des structures petite enfance.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

SOLIDARITE :

20. RESIDENCE MADELEINE WAGNER –COMPTE ADMINISTRATIF 2010

La Ville a confié, en 1985, la gestion de la Résidence pour Personnes Agées Madeleine Wagner (R.P.A.) à l'Association des Résidences pour Personnes Agées (A.R.E.P.A.) qui administre, à ce jour, plus de soixante établissements sur le plan national.

Le Compte Administratif 2010 fait apparaître :

Recettes : 692 992,64 €

Dépenses : 724 164,22 €

soit un déficit de : 31 171,58 €

Le Conseil municipal prend acte du Compte Administratif 2010 de la Résidence pour Personnes Agées Madeleine Wagner.

21. CHARTE VILLE-HANDICAP - SIGNATURE

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été votée le 11 février 2005 et publiée au Journal officiel du 12 février 2005.

La ville s'est engagée fortement dans l'application de cette loi et a créé une Commission Communale pour l'Accessibilité des Personnes handicapées dès 2007.

La présente charte est signée pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal adopte ce texte et autorise le Maire à le signer.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSSOY.

CULTURE :

22. REGLEMENT INTERIEUR DES LOCATIONS DE SALLES – MODIFICATION ET INSTAURATION DE TARIFS

Afin de répondre précisément aux besoins et aux exigences des associations et des particuliers tout en veillant au maintien en bon état des salles proposées à la location il convient de modifier le règlement intérieur des locations de salles, les conventions de location ainsi que la grille tarifaire.

Les créations de tarifs concernent :

- Mise en place de pénalité pour le ménage.

SALLES	Pénalité ménage
Salle Ravel	250,00 €
Salle Renoir	100,00 €
Salle Bizet	75,00 €
Salle Raimu (salle de cinéma)	150,00 €
Salle Lifar et Pontois (salle de danse)	75,00 €
Salle Gounod (salle de réunion)	75,00 €
Eglise Saint Denis (salle de réunion)	75,00 €
Salle Louvois L1 (salle de réunion)	75,00 €
Salle Louvois L2 (salle de réunion)	75,00 €
Salle Louvois L3 (salle de réunion)	75,00 €

- Valeur du matériel inclus dans la location et qui sera facturé en cas de perte, de vol ou de dégradation.

Casse ou perte de matériel :

- Clé des salles	80€par clé
- Chaise	75 €par chaise
- Table de 2m20 x 0,70m	100 €par table
- Table ronde de 183 cm	170 €par table
- Nappe (association Vélizienne seulement)	60 €par nappe
- Verre (association Vélizienne seulement)	20 €(par 12)

Le Conseil municipal approuve ces modifications de règlement intérieur et de conventions ainsi que ces créations de tarifs.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

EDUCATION JEUNESSE

23. CONVENTION PORTANT LABELLISATION DU BUREAU INFORMATION JEUNESSE

La labellisation d'Info Jeunes comme Bureau Information Jeunesse, signée tous les 3 ans, va être reconduite en 2011.

La labellisation Bureau Information Jeunesse de la Ville Vélizy-Villacoublay est une démarche de qualité. Elle reconnaît l'information comme une composante fondamentale de l'accès des jeunes à l'autonomie, à la responsabilité, aux droits, à l'engagement social et à la participation citoyenne, à l'épanouissement personnel, à la lutte contre l'exclusion et à la mobilité des jeunes, notamment dans le cadre européen.

Le Conseil municipal :

- approuve la convention portant labellisation du Bureau Information Jeunesse de la Ville de Vélizy-Villacoublay pour une durée de 3 ans,
- autorise le Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),
M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,
Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

24. RENOUVELLEMENT DU PROJET EDUCATIF LOCAL 2011-2014

Le Projet Éducatif Local 2008-2011 arrive à échéance.

Le Projet Éducatif Local, soumis à l'approbation du Conseil municipal, s'inscrit pleinement dans une dynamique nationale de thématiques variées : les rythmes scolaires, l'école numérique, le développement de la lecture, la nutrition, le développement durable ou encore les sciences et technologies.

Il marque l'aboutissement des réflexions des groupes de travail conjoints aux parents, enseignants et services municipaux sur l'« Éducation » (Scolaire, Périscolaire, Loisirs et Restauration) et la « Jeunesse ».

Il a préalablement été approuvé par le Comité de Suivi du PEL, en sa réunion du 15 mars.

Les orientations générales déclinées ci-dessous ont été au cœur de la réflexion des parents, des enseignants et de la Ville afin que chaque action envisagée puisse respecter au moins un critère énoncé.

1/ Accompagner l'enfant dans son épanouissement personnel

2/ Accompagner l'enfant dans l'apprentissage de la vie en société

3/ Accompagner l'enfant dans sa réussite scolaire

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le Projet Educatif Local 2011-2014,
- d'autoriser le Maire à signer les différents documents contractuels afférents avec les divers partenaires (C.A.F.Y., D.D.C.S., etc....) pour la période 2011-2014.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),
M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,
Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

25. TRANSPORTS SCOLAIRES – CIRCUIT SPECIAL POINTE-OUEST – DELEGATION DE COMPETENCE DU STIF A LA VILLE

En vertu de l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée (article L.3111-4 du code des transports) et depuis le 1^{er} juillet 2005, le Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), en tant qu'Autorité Organisatrice des Transports de la Région d'Île-de-France est responsable de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

La ville de Vélizy-Villacoublay a, jusqu'à ce jour, organisé les transports scolaires et disposait d'un marché avec une société.

La reprise des transports scolaires, par le STIF, nécessite la signature de deux types de conventions en fonction des circuits organisés l'un pour le « Transport Pointe Ouest » et l'autre pour le « Transport Mermoz »

Le Conseil municipal approuve les termes des conventions à passer avec le Syndicat des Transports d'Île-de-France pour déléguer la gestion des transports scolaires spéciaux. et autorise le Maire à les signer.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),
M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,
Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

26. OCTROI DE DEUX BOURSES D'AIDE AUX PROJETS

Dans le cadre du dispositif d'appui aux projets jeunes, approuvé par le conseil municipal du 4 février 2009, le comité de sélection, réuni le 26 mai dernier, a retenu les deux projets suivants :

Dossier de Mademoiselle Séverine Foucher :

Agée de 22 ans, cette vélizienne est étudiante en 3^{ème} année de licence d'architecture.

Elle se rendra au Mexique, du 8 juillet au 20 août 2011, afin d'encadrer des activités proposées aux enfants dont les mères sont accueillies dans un centre de développement communautaire.

Outre les frais liés au transport, elle devra verser une indemnité à l'association en échange du gîte et du couvert.

Dossier de Mademoiselle Clotilde Venance

Agée de 16 ans, cette vélizienne est lycéenne en 1^{ère} année Baccalauréat professionnel restauration hôtellerie. Elle doit effectuer un stage en Espagne, du 19 au 26 juin 2011, afin d'obtenir le supplément Europass à son diplôme. Ce supplément met l'accent sur les cours suivis, les savoirs enseignés et les compétences acquises par le titulaire du diplôme.

Afin de finaliser leur budget, ces deux jeunes sollicitent l'aide financière de la Mairie de Vélizy-Villacoublay.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec chacune des candidates, Mademoiselle Séverine Foucher et Mademoiselle Clotilde Venance, pour l'attribution, dans le cadre de l'aide aux projets, d'une bourse de 400 € pour Mademoiselle Séverine Foucher et de 300 € pour Mademoiselle Clotilde Venance, en contrepartie d'un crédit de 25 heures à restituer à la collectivité.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

27. MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - CONVENTION AVEC LA RATP

Le projet de création de la ligne de tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay, inscrit au contrat de plan Etat/Région Île-de-France 2000-2006 est dans sa phase opérationnelle.

La Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP), désignée comme maître d'ouvrage pour la réalisation des postes de redressement nécessaires à l'alimentation électrique du tramway, doit, entre autre, réaliser l'un d'eux dénommé « PR C ».

La RATP et la ville de Vélizy-Villacoublay se sont rencontrées et ont convenu de la mise à disposition, par convention, d'une emprise de 649 m² sur une parcelle cadastrée section AM n° 488, pour une durée de 24 mois afin d'y établir une base vie pour la réalisation de cet ouvrage.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit par la commune de Vélizy-Villacoublay. Il est précisé que les charges liées aux fournitures individuelles (électricité, eau, téléphone, ...) incomberont intégralement à la RATP.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver cette convention,
- d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

28. MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION DE LA GARE ROUTIERE VELIZY 2 DANS LE CADRE DU TRAMWAY - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DES YVELINES

Dans le cadre du contrat de plan Etat/Région 2000-2006, puis du contrat de projets 2007-2013, et sous l'autorité du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF), les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine, ainsi que la RATP ont été désignés maîtres d'ouvrage de l'opération « A3c - Croix du Sud ; Châtillon-Vélizy-Viroflay », ayant pour but de créer une gare routière au droit de l'échangeur avec la RN 118, pour regrouper les arrêts en terminus ou de passage des différentes lignes de bus et assurer les correspondances avec le tramway.

La commune de Vélizy-Villacoublay versera la somme de 107 000 €H.T. au Département des Yvelines.

La date prévisionnelle de livraison est prévue pour : janvier 2013.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver cette convention,
- d'autoriser le Maire à la signer.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER),

Abstention :

Mme DUSSAUSOY.

29. PERMIS DE CONSTRUIRE PAR LA SOCIETE EIFFAGE IMMOBILIER ILE-DE-FRANCE, PLACE DE L'EUROPE - AUTORISATION DE DEPOT

La société EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE envisage de réaliser un projet comprenant, dans un même immeuble situé 3 place de l'Europe, une concession automobile, un hôtel deux étoiles d'environ 100 chambres et une résidence hôtelière à vocation sociale d'environ 110 logements.

A cet effet, elle a signé une promesse de vente avec la société BNP IMEX, propriétaire du terrain cadastré AE 234.

Toutefois, pour permettre à cette opération de se développer dans la continuité urbaine de celles déjà réalisées ou en cours de réalisation sur la Place de l'Europe et pour éviter à la commune de conserver des emprises inutilisables du fait de leur enclavement ou de leur taille, il apparaît opportun d'y adjoindre les derniers délaissés du tramway restant propriété de la commune, à savoir les parcelles cadastrées AE 440 pour 1 491 m² et AE 441 pour 107 m².

Afin de poursuivre la réalisation de ce projet, il convient d'autoriser EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE à déposer sa demande de permis de construire.

Le Conseil municipal autorise la société EIFFAGE IMMOBILIER ILE DE FRANCE à déposer la demande de permis de construire correspondant au projet décrit ci-dessus sur les parcelles communales cadastrées AE 440 et AE 441.

Le Conseil municipal sera consulté ultérieurement pour autoriser la vente des deux parcelles concernées lorsque l'avis des Domaines sera connu.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER),

Abstention :

Mme DUSSAUSOY.

30. ACQUISITION DE L'EMPRISE FONCIERE NECESSAIRE A LA REALISATION DU FUTUR ECHANGEUR A86 COTE INOVEL PARC SUD – ENGAGEMENT DE LA VILLE

L'Etat, le Département, la Commune et le Centre Commercial Régional Vélizy 2 ont pour objectif la création d'un nouvel échangeur sur l'A 86 situé au Sud du centre commercial régional Vélizy 2 et à l'Ouest de l'échangeur de Vélizy-Villacoublay qui relie l'A 86 et la RN 118.

Ce projet comprend :

- un ouvrage d'art franchissant l'A 86,
- une bretelle s'insérant au niveau de la collectrice Nord sur l'A 86 intérieure,
- la fermeture à la circulation publique de deux bretelles existantes sur l'A86 extérieure et leur remplacement par deux bretelles situées au droit du nouveau franchissement,
- la création de deux giratoires aux débouchés des bretelles créées et de la voie franchissant l'A86 : le giratoire Nord se raccorde à l'avenue de l'Europe (voirie communale) et le giratoire Sud se raccorde à la route militaire,
- la modification du giratoire du Val de Grâce.

Afin de permettre la réalisation de cet ouvrage, l'Etat demande à la commune de Vélizy-Villacoublay de s'engager à acquérir l'emprise foncière nécessaire au Sud de l'A86, emprise qui permettra la réalisation du futur giratoire mettant en relation le raccordement à l'A86, voie extérieure sud, la traversée vers INOVEL PARC Nord et la route militaire, dont le transfert dans le domaine public communal est envisagé après reconstruction et cession par l'Etat.

Cette emprise foncière, d'une superficie approximative de 20 000 m² à détacher de la parcelle cadastrée AI 79, a fait l'objet d'une estimation du service France Domaine à hauteur de 750 000 € hors coût de dépollution pyrotechnique et environnementale.

Le coût de ces dépollutions sera déduit du prix de vente du terrain mais doit faire l'objet d'une estimation ajustée à l'emprise des infrastructures du projet pour en minimiser le montant.

Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'engagement d'acquiescer l'emprise foncière, d'une surface approximative de 20 000 m², à prélever sur la parcelle AI 79.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

31. MISE A DISPOSITION D'UNE ASSIETTE FONCIERE SUR L'AVENUE DU GENERAL DE GAULLE, LA RUE CLEMENT ADER ET LA RUE NUNGESSER ET COLI A LA SOCIETE ICADE PROMOTION LOGEMENT – CONVENTION

La commune de Vélizy-Villacoublay, a souhaité la réalisation, en dehors de l'emprise du tramway sur un terrain lui appartenant, d'un immeuble de logements, commerces en rez-de-chaussée, poste de redressement RATP et parking en sous-sol destiné à remplir un rôle structurant dans le quartier.

La société ICADE et la ville de Vélizy-Villacoublay se sont rencontrées et ont convenu la mise à disposition par convention d'une assiette foncière globale d'environ 660 m² pour l'installation de son cantonnement des bureaux de chantier nécessaires à la réalisation du projet. Celle-ci se décompose sur 3 emprises distinctes :

- 360 m² Avenue Charles de Gaulle sur le parking situé face à l'église,
- 180 m² Rue Clément Ader sur l'espace vert,
- 120 m² Rue Nungesser et Coli sur la voirie au droit de l'emprise du tramway,

Cette mise à disposition est consentie pour une durée de 2 ans à titre gratuit par la commune de Vélizy-Villacoublay. Il est précisé que les charges liées aux fournitures individuelles (électricité, eau, téléphone, ...) incomberont intégralement à la société ICADE.

Le Conseil municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

ADOPTE A LA MAJORITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUMEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER),

Abstention :

Mme DUSSAUSOY,

Contre :

Mme ROGER,

AFFAIRES JURIDIQUES

32. STATUTS DU SYCTOM - MODIFICATION

Le Syctom est amené à engager une modification de ses statuts. En effet il prévoit de regrouper l'ensemble de ses services, actuellement dispersés sur trois sites dans un même immeuble au 35 boulevard de Sébastopol 75001 Paris. Le siège social du Syctom se trouve actuellement au 57 boulevard de Sébastopol, propriété de la ville de Paris qui a décidé de le mettre en vente.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la modification des statuts du Syctom portant sur son siège social et sa dénomination telle qu'elle a été approuvée à l'unanimité par le comité syndical le 30 mars 2011.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Pour :

M. LOISON, M. BLANCHARD, Mme THIRIET, M. THEVENOT, Mme DREVON, M. AMIOT, M. GUENICHE, Mme LOISON, M. HARLAUT, Mme MARINA, Mme LORIEN (pouvoir à Mme THIRIET), M. MELLET, M. ORSINI, M. SIRY, M. CIRET, Mme STUTZMANN (pouvoir à Mme LOISON), Mme MENEZ, M. GEMBLE, M. MIGNOTTE, Mme POUWEROL, Mme BOUCHER, M. ELEDO, M. DREVON (pouvoir à Mme MENEZ), Mme EUVERTE (pouvoir à M. BLANCHARD), Mme LAMIR, M. TOUIBI, Mme LAINE (pouvoir à M. SIRY),

M. GARCIA, M. SANSONNET, Mme COUPAS, M. ZYTNICKI,

Mme ROGER, M. DANIEL (pouvoir à Mme ROGER), Mme DUSSAUSOY.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 00 heures 40.

Joël LOISON
Maire
Conseiller Général des Yvelines